

Charte numérique du collège des CLORISSEAUX

Cette charte a pour objet de définir les conditions d'utilisation du réseau informatique et d'Internet dans le cadre des activités d'enseignement et de documentation au collège.

Chaque élève peut accéder aux ressources informatiques du collège pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'information à but scolaire. Il est responsable de ses actions et de l'usage qu'il fait des services. L'établissement se réserve la possibilité de procéder à un contrôle des sites visités par les élèves.

Le respect et l'utilisation du matériel

- **Utilisation prudente** : Utilisez les ordinateurs, tablettes et autres équipements numériques avec soin pour éviter tout dommage (Article 322-1 du Code pénal sur la dégradation de biens).
- **Interdiction de modifier** : Ne modifiez pas les paramètres ou configurations sans autorisation (Article 323-1 du Code pénal sur l'accès frauduleux à un système de traitement automatisé de données).
- **Signalement des problèmes** : Signalez immédiatement tout dysfonctionnement au personnel responsable.
- **Entretien** : Éteignez et rangez correctement le matériel après utilisation.
- **Impression** : Demander à l'adulte responsable avant d'imprimer

Le Respect de la Loi

- **Contenus illégaux et inappropriés** : Ne téléchargez, ne partagez ou n'utilisez pas de contenus illégaux, tels que des logiciels piratés, des sites interdits aux mineurs ou des œuvres protégées par des droits d'auteur (Article L335-2 du Code de la propriété intellectuelle sur la contrefaçon et Article 227-24 du Code pénal sur la protection des mineurs).
- **Respect des droits d'auteur** : Ne copiez pas le travail d'autrui sans permission (Article L122-4 du Code de la propriété intellectuelle).
- **Cyberharcèlement au sein de l'établissement** : Ne harcelez, n'insultez, n'injuriez ou ne menacez personne en ligne (Article 222-33-2-2 du Code pénal sur le harcèlement moral).

Protection des Données Personnelles

- **Confidentialité des informations** : Ne partagez jamais vos informations personnelles (adresse, numéro de téléphone, mots de passe, etc.) en ligne sans précaution (Article 226-16 du Code pénal sur la protection des données à caractère personnel).
- **Sécurité des mots de passe** : Utilisez des mots de passe forts et changez-les régulièrement.
- **Respect de la vie privée des autres** : Ne partagez pas les informations personnelles d'autres personnes sans leur consentement (Article 226-1 du Code pénal sur l'atteinte à la vie privée). Ne pas s'approprier, modifier ou détruite les données d'autres utilisateurs.
- **Sécurité en ligne** : Vérifiez que les sites web sont sécurisés avant de saisir des informations sensibles (RGPD - Règlement (UE) 2016/679, article 32).
- **Phishing** : Soyez prudent avec les courriels et messages suspects pour éviter le phishing (Article 313-1 du Code pénal sur l'escroquerie).

Punitions et sanctions en cas de non-respect

- **Punitions et sanctions disciplinaires** : selon la gravité, une sanction peut s'appliquer : de l'avertissement verbal pour les premières infractions mineures jusqu'à l'exclusion temporaire / définitive de l'établissement. (Article L511-13 du Code de l'éducation sur les sanctions disciplinaires et Article R511-12 du Code de l'éducation).
- **Restriction d'accès** : Restriction temporaire de l'accès aux équipements et aux réseaux numériques de l'établissement
- **Réparations** : Réparations ou remplacement du matériel endommagé à la charge de l'élève ou de ses parents (Article 1384 du Code civil sur la responsabilité des parents).
-

En respectant ces règles, nous garantissons un environnement numérique sûr, respectueux et efficace pour tous les collégiens.

Je soussigné, reconnais avoir pris connaissance de la charte informatique et internet du collège et accepte les sanctions encourues en cas de non-respect.

Nom, prénom et signature de l'élève

Nom, prénom et signature du représentant légal